



Communiqué intersyndical

Bienveillance, vous avez dit bienveillance ! Pour qui ?

Cette année, l'organisation des épreuves d'examen dans l'enseignement agricole est très chaotique. Le constat est partagé par toutes et tous ! Malgré des aménagements pour le moins tardifs et hasardeux, cette organisation, proposée par les ministères, de l'Agriculture comme de l'Éducation Nationale, n'est pas respectueuse des jeunes candidat.es.

En effet, après deux ans de formation particulièrement perturbés, le ministère impose aux élèves, étudiant.es et apprenti.es des épreuves d'examen "normales", sans doute une nouvelle déclinaison du "quoi qu'il en coûte" que chacun.e appréciera. Cela induit que les conditions de formation ont été très inégalitaires sur l'ensemble du territoire : en demi-jauge parfois depuis le 2 novembre, en distanciel imposé, avec nombre de classes voire d'établissements fermés et cela parfois à plusieurs reprises pour des raisons sanitaires... Et ce ne sont assurément pas les pseudos aménagements lâchés, suite à la mobilisation des lycéen.nes et des étudiant.es, qui permettent d'envisager des épreuves équitables - celles-ci tendant même à déconsidérer les 2 années de formation effectuées. Les enseignants se retrouvent ainsi soumis à des injonctions paradoxales, à savoir préparer malgré tout les candidat.es aux épreuves terminales d'examen, tout en ayant connaissance des inégalités subies en termes de conditions voire de temps de formation et avec la probabilité que cette préparation ne soit, de fait, que peu efficiente.

Les syndicats de l'Éducation ont pourtant tiré la sonnette d'alarme, dès le mois de juillet 2020, et demandé qu'une réflexion soit menée pour préparer et anticiper les aménagements nécessaires des examens 2021. Force est de constater que l'expérience de l'année scolaire passée n'a pas été prise en compte malgré nos demandes et propositions réitérées (demandes d'aménagements des programmes, de simplification des épreuves...), mais sans que nos organisations n'aient jamais été entendues, pas plus que les représentants des familles comme des élèves, étudiant.e.s ou apprenti.e.s.

Le ministère a préféré faire la sourde oreille et tergiverser avant de prendre de pseudo décisions qui vont maintenir jusqu'au bout les candidat.es dans une situation compliquée et défavorable. Ceci est d'autant plus vrai, si l'on se réfère aux constats des professionnels de la santé, notamment en pédiatrie et en psychiatrie, qui nous informent, chiffres à l'appui, que la santé mentale des jeunes s'est dégradée continuellement depuis le début de la crise sanitaire, en mars 2020 ! En effet, les mesures de confinement, de distanciation sociale, ont un impact direct sur leur moral, qu'ils ou elles soient lycéen.nes, étudiant.es, apprenti.es ou stagiaires, sans compter les désagréments engendrés par le travail sur écran (fatigue oculaire et médicalement avérée). Dans de telles conditions cumulatives, comment décemment maintenir les épreuves terminales ?

A ces considérants, ajoutons que la tenue de ces épreuves terminales d'examen fait courir un risque lié à la COVID pour les candidat.es, pour les surveillant.es, les jurys et les familles de chacun.e - sachant de surcroît qu'aucune session de remplacement n'a été prévue en juillet comme c'est le cas à l'EN. Il faudra ainsi que nos BTS attendent le mois de septembre pour se représenter à l'examen s'ils ont été positifs ou cas contact à la COVID.

Devant ce manque de considération affichée par notre ministère pour le travail des équipes pédagogiques, mais aussi et avant tout pour les jeunes, nos organisations ont décidé de cette expression commune.

Nous refusons d'être complices et/ou responsables de cette situation totalement dégradée et profondément injuste : de ce qu'il convient bien de qualifier d'absence de respect des candidats pour le passage des examens. Non, Messieurs les Ministres, le respect ne consiste pas à se contenter de faire de la communication en assurant les candidat.es et leurs familles de la plus grande bienveillance des jurys... Ce que nous devons aux jeunes que nous formons et qui nous sont confiés, c'est de pouvoir leur garantir d'une part le sérieux de notre institution quant à la formation qui leur est dispensée et d'autre part l'équité de traitement dans les épreuves d'examen auxquels ils sont soumis. Et quand ces conditions ne sont pas réunies, il nous revient, en responsabilité, de le leur dire et non "faire comme si"... et surtout d'appeler une fois encore à ce que des modalités adaptées soient à titre exceptionnel mises en œuvre, à savoir le passage au contrôle continu - comme ce fut le cas pour la session 2020. Persister à ne pas accéder à cette demande légitime et de raison revient à ne pas entendre et pour tout dire à mépriser les candidat.es comme celles et ceux qui assurent leur formation.

Paris, le 7 juin 2021